



CARTE DE RESIDENT CARTE DE RESIDENT

Par **marruq**, le **24/09/2013** à **02:06**

BONJOUR
ma carte de séjours d'un an expire le mois de septembre 2014 alors que le mois de mars j'ai le droit à une carte de résident.
je veux savoir si j'ai le droit de demander ma carte de résident le mois de mars 2014 et non le mois de septembre 2014.

Par **sheryne77**, le **25/09/2013** à **20:15**

bonjour
votre question n'est pas claire
si vous dites que vous avez le droit à une carte de résident le mois de mars pourquoi posez la question
net qui vous a donné cette information
expliquez vous pour que les bénévoles puissent vous donner une réponse plus adéquate
bon courage

Par **marruq**, le **25/09/2013** à **20:21**

le problème est que le renouvellement est le mois de septembre 2014 alors que mon droit à une carte de résident est ouvert car je suis marié en mars 2013 et un accord entre mon pays la Tunisie et la France qui ouvre le droit à une carte de résident après un an de mariage.
net je ne sait pas si la préfecture va accepter une éventuelle demande de carte de résident en mars 2014 au lieu de septembre 2014

Par **El Goal**, le **26/09/2013** à **16:54**

Bonjour marruq,rnrnLa demande de carte de résident (10 ans) et celle du titre de séjour constituent deux démarches distinctes. Vous pouvez demander la carte de résident si vous avez le droit. rnAussi, ce sont des questions auxquelles les agents en préfecture peuvent répondre, et avec plus de précisions. N'hésitez pas à vous rapprocher de la préfecture dont vous dépendez afin d'avoir des réponses à vos interrogations. C'est eux qui prennent nos dossiers, donc qui savent si on a droit ou pas!rnrnBonne journée
rnrnEl Goal